



à détecter et éliminer celles qui sont strictement qualitatives et constituent des entraves commerciales dissimulées ou inutiles. Le but recherché est d'obtenir l'application des normes internationales et d'améliorer l'accès par des mécanismes tels que les ARM.

Le Canada aborde de la même façon les nombreux obstacles à l'importation des produits agricoles qui prennent la forme de mesures sanitaires et phytosanitaires. On constate qu'il existe toujours un manque de transparence des règles et de l'administration du régime chinois de mesures sanitaires et phytosanitaires. L'ACIA collabore étroitement avec la Chine sur un certain nombre de questions touchant ces mesures, notamment celles qui entravent l'accès au marché chinois des exportations canadiennes de produits de la viande, de tabac, de pommes de terre de semence et de maïs de semence.

EXEMPLES DE PROBLÈMES D'ACCÈS

Matériel de télécommunications

Les ventes de matériel canadien de télécommunications à la Chine vont bon train. Il subsiste toutefois certaines inquiétudes quant au processus d'appel d'offres pour ce genre de matériel. De plus, l'organisme chargé de réglementer ce secteur de l'économie chinoise, le ministère de l'Industrie de l'information, est également un fournisseur. Il fait donc concurrence aux importations tout en étant le principal transporteur et client. Cela crée un risque d'influence indue sur les décisions d'achat. Ce ministère a parfois invité les acheteurs de produits de télécommunications à favoriser l'équipement produit localement. Certains indices permettent aussi de croire que les exportateurs doivent satisfaire à des normes qui s'ajoutent à celles qui ont été définies par la Chine.

La Chine continue de s'opposer à la participation d'entreprises étrangères aux opérations internes de télécommunications. Le ministère de l'Industrie de l'information encourage activement l'investissement étranger direct et l'entrée de technologies étrangères, mais il ne permet pas aux entreprises étrangères d'investir dans le système de télécommunications lui-même. La pénétration du marché du matériel n'est possible que dans le cadre d'une coentreprise avec un fabricant chinois ou par la vente de produits assujettis à des droits de douane. Les entreprises étrangères peuvent installer, mais non pas exploiter, des systèmes de télécommunications.

Papier journal

En octobre 1997, la Chine a mis en place un nouveau tarif variable dont la valeur est inversement proportionnelle au prix du produit importé, le montant de base se situant à 550 \$US la tonne. Suivant cette échelle, les droits de douane pourraient varier de 3 p. 100 pour les importations à prix élevé à 45 p. 100 pour les achats de produits bas de gamme. Ce taux variable a pour but de compenser les pertes de recettes découlant des fluctuations de prix et a été adopté en réaction à une chute brutale des prix du papier journal sur les marchés mondiaux, qui avait eu pour effet d'abaisser le prix des importations au-dessous de celui du papier journal produit en Chine. Le Canada a tenu des discussions au sujet de ce tarif avec la Chine et a exprimé la crainte qu'il ne crée des distorsions dans les échanges et les décisions de production.

Contingents tarifaires sur les produits agricoles

La Chine a fait connaître son intention de mettre en place un régime de contingents tarifaires s'appliquant à un certain nombre de produits agricoles importés. Près de 20 p. 100 de la valeur des exportations canadiennes vers ce pays en 1997 pourraient être touchés par cette nouvelle mesure. Il importe donc tout particulièrement que ce régime soit appliqué de façon aussi ouverte, transparente, efficace et prévisible que possible afin de ne pas susciter de distorsions dans les échanges. Le Canada continue de collaborer étroitement avec la Chine pour veiller à ce que ce régime de contingents tarifaires, s'il est établi, ne désavantage pas les produits agricoles canadiens.

Porc et viande de boeuf

En mars 1997, le Canada a signé des protocoles d'importation de viande de boeuf et de porc avec la Chine. Il était prévu que ces protocoles amélioreraient l'accès au marché pour le porc et la viande de boeuf du Canada. Malheureusement, aucun échange n'a eu lieu en vertu des protocoles. Cela est dû principalement à l'incertitude prolongée concernant les procédures d'importation chinoises pour le porc et la viande de boeuf et aux restrictions sévères concernant la santé des animaux pour le porc. Le Canada continue de demander à la Chine de clarifier ces procédures, afin que des échanges régularisés puissent se dérouler le plus tôt possible.